

LA FORCE DU SYNDICAT,

⇒ c'est son nombre de syndiqués

Parce que sa représentativité en dépend, parce que pour agir, il faut des moyens financiers (presse syndicale, affranchissements, déplacements, téléphone, documentation juridique, etc.). Les ressources du SNUDI-FO 14 ne proviennent que des cotisations des adhérents (**aucune publicité commerciale dans les publications du syndicat départemental**), ce qui garantit l'indépendance financière de l'organisation à l'égard de quiconque !

⇒ c'est son indépendance

Pour défendre les revendications face à l'Etat, notre employeur, le syndicat ne saurait être lié ni soutenir, même de manière « critique » ou « constructive » un gouvernement ou un parti politique, quel qu'il soit !

SE SYNDIQUER PERMET DE BENEFICIER D'UNE ASSISTANCE JURIDIQUE !

⇒ Avec votre carte et sans augmentation des cotisations vous bénéficiez d'une assistance juridique dans le cadre de vos fonctions. Une économie non négligeable !

SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS !

- ⇒ Etre informé et défendu en priorité en cas de besoin
- ⇒ La définition des orientations du syndicat et la participation aux prises de décisions (Assemblée Générale, élection du conseil syndical...)

Les adhérents du SNUDIFO 14 reçoivent à domicile les bimestriels suivants :

L'École Syndicaliste,
le journal du syndicat national

Le Syndicaliste indépendant,
la publication de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC FP-FO), 3^e force syndicale de l'Éducation nationale !

Les lettres d'information départementales du SNUDI FO du Calvados.

COTISATIONS DE BASE											
ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs									148 €	157 €	164 €
<i>coût réel</i>									<i>50,32 €</i>	<i>53,38 €</i>	<i>55,16 €</i>
P.E.	120 €	125 €	130 €	137 €	144 €	154 €	162 €	170 €	179 €	187 €	196 €
<i>coût réel</i>	<i>40,80 €</i>	<i>42,50 €</i>	<i>44,20 €</i>	<i>46,58 €</i>	<i>48,96 €</i>	<i>52,36 €</i>	<i>55,08 €</i>	<i>57,80 €</i>	<i>60,86 €</i>	<i>63,58 €</i>	<i>66,64 €</i>
P.E. Hors Classe			190 €	202 €	216 €	229 €	242 €				
<i>coût réel</i>			<i>64,60 €</i>	<i>68,68 €</i>	<i>73,44 €</i>	<i>77,86 €</i>	<i>82,28 €</i>				
PE Classe Except	232 €	244 €	257 €	269 €	1^{er} chev. 280 €	2^{ème} chev. 295 €	3^{ème} chev. 310 €	spécial éch. 325 €			
<i>Coût réel</i>	<i>78,88 €</i>	<i>82,96 €</i>	<i>87,38 €</i>	<i>91,46 €</i>	<i>95,20 €</i>	<i>100,30 €</i>	<i>105,40 €</i>				

**PES :
100 €**

MAJORATIONS	
Instituteurs/PE ASH	+ 4 €
Instituteurs/PEMF ou CPC	+ 10 €
Chargé d'école	+ 4 €
Directeur 2 à 4 classes	+ 6 €
Directeurs 5 à 9 classes	+ 10 €
Directeurs 10 classes et plus	+ 15 €

Temps partiel : cotisation au prorata du service effectué (50 % ou 75 % de la cotisation)

Conjoint : demi cotisation

En disponibilité ou en congé parental : 35 €

AVS - EVS : 30 € **RETRAITÉ** : 50% de la dernière cotisation

66 % de la cotisation est déductible de votre impôt.

Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé ultérieurement accompagné de votre carte d'adhérent.

Chèque(s) à l'ordre de « **SNUDI-FO 14** » Plusieurs versements possibles (12 maximum) prélèvement des chèques aux dates que vous indiquerez au dos (encaissements des chèques obligatoires avant le 20 décembre de l'année en cours)

À retourner à : SNUDI-FO 14 – 8 RUE COLONEL REMY - 14000 CAEN

Possibilité de payer par virement unique (RIB et code IBAN envoyé sur simple demande)

Cotisation de base + Majoration = €

Nom : Prénom : date de naissance :/...../.....

Corps : Instit. - PE - AVS/AESH Fonction : Adjoint - Directeur - ZIL - BD - PEMF - ASH précision :

échelon : date de passage :/...../.....

école - localité :

Adresse personnelle :

tél personnel : e-m@il personnel :

Autorisation à cocher afin de respecter les obligations signées par la CNIL ☐ Date et signature : / /

"Je souhaite recevoir du SNUDI-FO 14 toutes les informations qu'il juge en rapport avec le déroulement de ma carrière, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des dossiers informatisés, et ce dans les conditions fixées par la loi n°78/7 du 6 janvier 1978, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations nominatives me concernant."

L'adhésion vaut pour l'année civile en cours à compter de la réception du formulaire



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des écoles de l'enseignement public**
Force Ouvrière

Qu'est-ce que Force Ouvrière ?

Des femmes et des hommes libres dans une **organisation indépendante**, ensemble pour acquérir une force leur permettant de défendre leurs droits, d'en obtenir de nouveaux, de se faire respecter.

Un rôle : Regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) au-delà de leurs choix politiques, religieux ou philosophiques **pour représenter leurs intérêts communs**.

Les statuts de l'organisation constituent la charte commune, délibérément choisie (statuts de Force Ouvrière).

Quelle est l'histoire de FO ?

Née en 1895 sous l'appellation CGT, la CGT-FO est apparue sous ce sigle en **1948** à l'initiative de militant(e)s **refusant l'emprise du parti communiste** sur la CGT.

Depuis ses origines, **le principe et la pratique de l'indépendance syndicale sont au cœur** de son comportement, de ses analyses, de son rôle. Cette indépendance vaut à l'égard des partis politiques, des gouvernements, de l'État, du patronat et des églises.

Ainsi, par principe Force Ouvrière **ne prend pas position à l'occasion des consultations politiques électorales à tous les niveaux**.

Fondamentalement attachée aux valeurs républicaines (Liberté - Égalité - Fraternité - Laïcité), elle défend le service public et la sécurité sociale comme des structures assurant des droits égaux aux citoyens.

Ligne de conduite de Force Ouvrière depuis 1895, l'indépendance syndicale est aussi ce qui assure son avenir en tant que valeur fondamentale.

Le SNUDI-FO défend, informe et conseille les adhérents sur des dossiers individuels : Rdv de carrière - mouvement - changement de département - promotion- dossiers médicaux - formation - frais de déplacements - Droits à congé...

Le SNUDI-FO porte et défend les revendications collectives des enseignants :

- Augmentation des salaires : 10 % tout de suite pour tous et sans contrepartie !

- **Abandon de l'Acte 2 de l'école inclusive (non aux DAR ou aux PAS) !**

- Non à l'inclusion systématique et forcée : pour des moyens pour une scolarisation adaptée en fonction des besoins de chaque élève (ouverture de places en IME, ITEP, ...) !

- **Abrogation de PPCR ! Retrait de la réforme des retraites Macron-Borne !**

- Défense du statut de fonctionnaire d'Etat et contre toute privatisation de l'école !

- **Abrogation de la réforme des rythmes scolaires et de la loi Rilhac !**

- Abrogation de la mastérisation et rétablissement d'une véritable année de formation pour les PE stagiaires

- **Amélioration immédiate des conditions de travail (médecine de prévention, protection des personnels, baisse des effectifs dans toutes les classes, ...)**



Contacts : 06 09 12 27 44 – 06 51 72 57 23 / snudifo14@gmail.com
8 RUE DU COLONEL REMY — 14 000 CAEN